



HAL
open science

Continuité et dépassement (Les lecteurs écrivent).

Louis Huguet

► **To cite this version:**

Louis Huguet. Continuité et dépassement (Les lecteurs écrivent).. 1997, pp.81-85. <10.4267/2042/5594>. <hal-03443546>

HAL Id: hal-03443546

<https://hal.science/hal-03443546v1>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



les lecteurs écrivent

CONTINUITÉ ET DÉPASSEMENT

LE FORESTIER ⁽¹⁾ HOMME DE LA DURÉE

Alfred de Musset écrivait, dans sa poésie "*La nuit de Mai*", que la différence entre le poète et le commun des mortels résidait dans le fait que celui-là vivait dans le long terme ou même l'éternité, tandis que celui-ci vivait dans l'actualité, le court terme.

Il est bien vrai, en effet, qu'après plus de deux mille ans Homère et, plus près de nous, le même Musset, nous enchantent encore.

Cela est bien connu : on n'est guère célébré de son vivant. Il faut attendre que le temps fasse son œuvre.

Comme le poète, le forestier ne vit pas dans l'immédiat. Il est un être quelque peu à part. Avec son œuvre, il se projette dans un avenir lointain qui dépasse sa propre vie : le Chêne dont nous enfouissons aujourd'hui les glands ne sera utilisé ou récolté que dans un siècle ou même au-delà. Même pour les rares essences dites "à croissance rapide" (Peuplier, Aulne), il faudra attendre un quart de siècle pour les récolter.

Cela vaut pour nos pays tempérés, nordiques ou même à climat méditerranéen sec.

Dans les pays intertropicaux humides, si la croissance des arbres est de deux à trois fois plus rapide (un Acajou planté aujourd'hui pourra se récolter dans 30 ou 40 ans), l'impatience qu'ont les populations à en cueillir les fruits l'est encore plus. On y vit, en effet, au jour le jour.

À propos de notre rapprochement du poète et du forestier, nous rappellerons qu'au cours de notre histoire deux forestiers, au moins, ont cumulé l'un et l'autre rôle : La Fontaine, Maître des Eaux et Forêts et l'ancien Ministre Cointat qui débuta comme forestier dans la forêt de la Valbonne dans le Gard.

(1) Nous entendons par "forestier" le gestionnaire de la forêt quel que soit son propriétaire (État, communautés ou particuliers) et quelle que soit la situation ou le niveau de ce gestionnaire (ingénieur, technicien ou autres).

LE PUBLIC S'EST APPROPRIÉ LA FORÊT

Tout cela fait bien du forestier, comme du poète, un être à part que le commun des mortels a de la peine à comprendre, quoique, comme on le verra plus loin, la situation ait déjà bien évolué et, en général, dans le bon sens.

Rappellerons-nous, à cet égard, que, il n'y a pas si longtemps, le pouvoir avait entrepris une politique d'aliénation des forêts domaniales, destinée à renflouer le budget de l'État ? Ce mouvement de vente des "bijoux de famille" a heureusement fait long feu.

On imagine le tollé que soulèverait maintenant, et pas seulement parmi les écologistes purs et durs, le seul projet de la vente de la forêt de Tronçais, des sapinières du Pays de Sault ou même de la hêtraie relique de la Valbonne dans le Gard.

Forestiers, réjouissez-vous donc que l'opinion publique soit, enfin, notre alliée, même si cette alliée, comme l'ours de la fable, est quelquefois encombrante.

CAR CERTAINS, BIEN INTENTIONNÉS, EN ONT RAJOUTÉ

On peut se demander pourquoi l'opinion publique, éclairée ou non, a ainsi, en moins d'un siècle, basculé.

Basculé au point que, pour certains, abattre un sapin ou un pin ayant atteint sa maturité et bientôt dépérissant est considéré comme un crime contre la nature.

Au moment où la forêt, de qualité commerciale très variable il est vrai, envahit notre territoire au rythme, selon l'Inventaire forestier national, de 1 % par an, ce mouvement ultra-conservateur est incohérent.

**Périmètre du Verdon supérieur. Série domaniale de Colmars (Alpes-de-Haute-Provence)
Avant reboisement (1898).**



Photo THIOLLIER Collection ENGREF - Nancy

LE SENS DU MOT CONSERVATION. L'AMÉNAGEMENT

Les cadres supérieurs de feu l'Administration des Eaux et Forêts s'appelaient Conservateurs.

De bons esprits, et même un brillant ministre de l'Agriculture, avaient critiqué ce titre de Conservateur, le considérant comme rétrograde et plus orienté vers le passé que vers l'avenir.

Ils se trompaient.

Conserver une forêt ne signifie pas la laisser évoluer naturellement, et écologiquement, car, on le sait bien, elle perdrait ainsi son intérêt commercial et même esthétique. N'ayant plus de valeur(s), on s'en désintéresserait au sens propre du mot, et on l'abandonnerait à son sort. S'agissant de futaies, elle deviendrait un cimetière d'arbres comme en témoignent les séries dites artistiques établies de-ci de-là.

Si on appliquait ces mêmes principes erronés à l'agriculture, notre pays en particulier et le monde en général souffriraient, comme il n'y a pas si longtemps, de pénurie et même de famines.

Devons-nous envier le sort des Pygmées, des peuplades sylvestres de l'Amazonie ou de la Nouvelle-Guinée qui (dit-on, mais allez-y voir !) vivent en harmonie parfaite avec la nature.

Candide l'a dit : « *L'homme a été mis dans le jardin d'Éden pour qu'il le cultivât* ».

En vérité, le problème, l'alternative, est de vivre en harmonie avec les lois naturelles, mais en s'appuyant sur elles, en les utilisant comme des outils mais sans les violer et de façon à en tirer un profit maximum, durable et soutenu et afin de satisfaire les besoins essentiels et même, dans les pays riches, superflus de l'homme, en aliments, abri, loisirs, beauté, etc.

Cela s'appelle **aménager** la nature. Et ce n'est pas en vain que le forestier parle dans le même sens de **l'aménagement** d'une forêt en particulier ou de plusieurs forêts. Ce concept n'est pas nouveau.

Après reboisement (1933).



Photo THIOLLIER Collection ENGREF - Nancy

On le retrouve en effet dans l'œuvre de Olivier de Serres sur le *Ménage* (traduire l'aménagement) des champs et cela dès le XVI^e siècle.

Pas nouveau certes, mais souvent détourné de son sens profond.

En matière forestière, en particulier, certains auteurs, en général hors de France, confondent **aménagement** et **règlement d'exploitation**.

Par le fait que, sans le dire, elle enferme le forestier dans sa forêt limitant ainsi son horizon et ses responsabilités, **cette réduction ou simplification** rabaisse le rôle du forestier et restreint l'étendue de ses missions.

Or, il mérite mieux que ce rôle subalterne.

ON A FAIT SORTIR LE FORESTIER DU BOIS

En unissant au sein d'un même corps d'ingénieurs les forestiers de l'ancienne Administration des Eaux et Forêts et les ingénieurs du Génie rural, par un coup de génie, le ministre Pisani créait une administration capable d'embrasser de façon harmonieuse les problèmes de l'espace rural et même péri-urbain.

Deux grands Corps d'État sont, ainsi, majoritairement, dans notre pays, responsables (au niveau **technique**, celui de l'exécutif, s'entend, pas au niveau **politique**) de l'aménagement de l'espace national : celui des Ponts et Chaussées pour l'espace urbain et les grands aménagements, et celui du Génie rural, des Eaux et des Forêts pour l'espace rural.

Ces deux espaces ne sont pas rigoureusement délimités sur le terrain. Des conflits d'attribution et d'intérêts peuvent ainsi naître : autant que nous puissions en juger, ils sont rares. Rares, à notre avis, grâce au sens de l'intérêt public qui anime l'un et l'autre Corps, par-delà les égoïsmes ou intérêts matériels, claniques ou corporatifs.

Cette observation nous paraît accorder un certain mérite à l'idée de fusion de ces deux grands Corps de fonctionnaires de l'État...

Quoi qu'il en soit, le forestier doit vivre avec son temps. De la même façon qu'il doit admettre l'**entrée** du public dans **ses** forêts qu'il a longtemps considérées comme sa "chasse gardée", il doit "**sortir**" de ces mêmes forêts.

UNE NOUVELLE APPROCHE AUX BÉNÉFICES RÉCIPROQUES

Cette nouvelle approche augmenterait à la fois l'intérêt, mais aussi la complexité, de la tâche du forestier moderne et, partant, la nécessité d'une formation adéquate de celui-ci.

Par cette plongée dans le monde actuel, le forestier moderne sortirait de ce qu'un ministre appelait son "ghetto" et il en sortirait bénéficiaire. En contrepartie, il apporterait ce qui lui est propre, à savoir le sens du long terme, des équilibres naturels que certains appellent "écologie", de la continuité, qui fait défaut à bien d'hommes politiques et gouvernants contraints de résoudre dans la hâte, au coup par coup, des problèmes qui surgissent inopinément.

Et cela, comme nous l'avons dit, aussi bien dans les pays riches et (dits) développés, et plus gravement encore, dans les pays pauvres (dits) en développement. Ces derniers sont, sauf rares exceptions, des pays intertropicaux ou méditerranéens secs, où les défis et les risques de dégradation du milieu sont plus complexes et plus difficiles à affronter. D'autant plus difficiles que les "recettes" mises au point dans les pays **actuellement** riches ne s'appliquent que rarement aux pays pauvres.

LES DEUX MONDES FORESTIERS

Il convient toutefois de nuancer l'affirmation ci-dessus sur la difficulté d'appliquer aux pays pauvres les "recettes" qui, **dans le passé**, ont réussi dans les pays actuellement riches.

Si on veut bien se reporter à ce qu'était, ne serait-ce qu'au milieu du siècle dernier, la situation des forêts des pays actuellement riches, on s'apercevrait qu'elle présentait de frappantes analogies avec la situation des forêts dans les pays (encore actuellement) pauvres.

On s'apercevrait, en effet, que, dans ces pays actuellement riches, la forêt régressait sous l'effet des défrichements, de l'excès de pâturage ou de pacage, de l'exploitation intensive du bois de feu pour les mines, les fonderies, les fours à chaux.

La raison de la progression des forêts dans les pays riches comme la France est bien connue : elle procède essentiellement de trois événements capitaux à savoir :

- la révolution agricole qui, en multipliant les rendements par 5 à 6, a libéré des terres que la forêt envahit tôt ou tard ;
- l'introduction de combustibles fossiles qui ont remplacé le bois de chauffe ;
- les reboisements du Fonds forestier national.

CONCLUSIONS. UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

La technique et la pratique forestières (qui ne sont pas tout à fait des sciences mais s'appuient sur les sciences) se fondent sur l'écologie, à savoir sur les relations réciproques qui se produisent entre les différents acteurs propres au milieu forestier tels que les arbres, les arbrisseaux, les morts-bois, les végétaux inférieurs, les animaux de tailles diverses qui constituent ce qu'on appelle une biocénose.

Jusqu'à une époque récente, le forestier ne s'était pas rendu compte qu'un nouveau facteur entrerait en ligne de compte et en force, à savoir l'homme, le citoyen qui, de plus en plus, s'intéresse à ce qu'il croyait être **son** domaine.

Qu'il le déplore, ou qu'il s'en félicite, ce forestier doit, pour assurer une saine gestion du domaine dont il a la charge, s'adapter à ce nouvel état des choses et de l'opinion.

Cette adaptation est déjà bien engagée.

Il convient de l'achever car, dans notre monde où les médias ont pris une telle importance, il ne suffit pas de bien travailler (et d'avoir bonne conscience), encore faut-il le faire savoir.

En matière de politique générale, le Gouvernement l'a bien compris qui, dans un domaine plus général, multiplie, dans les médias (presse, radio, TV, etc.), les apparitions et les déclarations de ses ministres et partisans.

Forestiers, mes amis, mes frères, sans renier notre vocation et notre mission, bien au contraire, pour la faire connaître et défendre, sortons de **notre** forêt et entrons dans le monde !

L. HUGUET
Ingénieur et propriétaire forestiers
27, Fondeville
F-30170 SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT